



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية ، قوانين ، مراسيم
قرارات وآراء ، مقررات ، منشور ، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
	1070,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction.....	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.
Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 03-127 du 14 Moharram 1424 correspondant au 17 mars 2003 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.....	3
Décret présidentiel n° 03-128 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.....	49
Décret présidentiel n° 03-129 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des relations avec le Parlement.....	49
Décret exécutif n° 03-130 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports.....	49
Décret exécutif n° 03-131 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 modifiant le décret exécutif n° 92-50 du 12 février 1992 portant institution d'une indemnité de sujétion spéciale au profit de certains personnels relevant du ministère des universités.	50
Décret exécutif n° 03-132 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 instituant un régime indemnitaire au profit des travailleurs de la filière des bibliothèques universitaires régis par les dispositions du décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989 portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'enseignement et de la formation supérieurs.....	50
Décret exécutif n° 03-133 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997 portant création de l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie.....	51

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DES FINANCES**

Arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 22 février 2003 relatif aux modalités d'application de la marge de préférence pour les produits d'origine algérienne pour l'attribution des marchés publics.....	52
--	----

MINISTERE DES TRANSPORTS

Arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 4 janvier 2003 fixant la liste des aérodromes mixtes d'Etat....	53
--	----

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 3 février 2003 portant organisation interne du centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG).....	53
--	----

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté interministériel du 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 15 février 2003 fixant les effectifs et les modalités d'attribution de l'indemnité de risque et de l'indemnité forfaitaire de tournée au profit des inspecteurs du travail.....	55
---	----

DECRETS

Décret présidentiel n° 03-127 du 14 Moharram 1424 correspondant au 17 mars 2003 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au budget des charges communes ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2003, un crédit de trente et un milliards cinq cent seize millions huit cent quatre vingt trois mille dinars (31.516.883.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 2. — Il est ouvert sur 2003, un crédit de trente et un milliards cinq cent seize millions huit cent quatre vingt trois mille dinars (31.516.883.000 DA) applicable aux budgets de fonctionnement des départements ministériels et aux chapitres énumérés aux états annexés au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Moharram 1424 correspondant au 17 mars 2003.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

ETAT ANNEXE

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT	
	SECTION I	
	CHEF DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Chef du Gouvernement — Rémunérations principales.....	4.600.000
31-02	Chef du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses.....	15.985.000
	Total de la 1ère partie.....	20.585.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Chef du Gouvernement — Sécurité sociale.....	5.200.000
	Total de la 3ème partie.....	5.200.000
	Total du titre III.....	25.785.000
	Total de la sous-section I.....	25.785.000
	Total de la section I.....	25.785.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II DELEGUE A LA PLANIFICATION	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.580.000
31-22	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	7.656.000
	Total de la 1ère partie.....	10.236.000
	Total du titre III.....	10.236.000
	Total de la sous-section I.....	10.236.000
	Total de la section II.....	10.236.000
	SECTION III SERVICES DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	13.970.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	12.850.000
	Total de la 1ère partie.....	26.820.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	6.750.000
	Total de la 3ème partie.....	6.750.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	852.000
	Total de la 7ème partie.....	852.000
	Total du titre III.....	34.422.000
	Total de la sous-section I.....	34.422.000
	Total de la section III.....	34.422.000
	Total des crédits ouverts au Chef du Gouvernement.....	70.443.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES SECTION I ADMINISTRATION GENERALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	12.096.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	54.000.000
	Total de la 1ère partie.....	66.096.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	16.524.000
	Total de la 3ème partie.....	16.524.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT).....	400.000
	Total de la 6ème partie.....	400.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	1.983.000
	Total de la 7ème partie.....	1.983.000
	Total du titre III.....	85.003.000
	TITRE V	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).....	15.000.000
	Total de la 4ème partie.....	15.000.000
	Total du titre IV.....	15.000.000
	Total de la sous-section I.....	100.003.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	62.280.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	196.296.000
	Total de la 1ère partie.....	258.576.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	64.644.000
	Total de la 3ème partie.....	64.644.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	7.758.000
	Total de la 7ème partie.....	7.758.000
	Total du titre III.....	330.978.000
	Total de la sous-section II.....	330.978.000
	SOUS-SECTION III DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Rémunérations principales.....	457.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses.....	1.419.000
	Total de la 1ère partie.....	1.876.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale.....	469.000
	Total de la 3ème partie.....	469.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Versement forfaitaire..	57.000
	Total de la 7ème partie.....	57.000
	Total du titre III.....	2.402.000
	Total de la sous-section III.....	2.402.000
	Total de la section I.....	433.383.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Protection civile — Rémunérations principales.....	951.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses.....	12.296.000
	Total de la 1ère partie.....	13.247.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Protection civile — Sécurité sociale.....	3.312.000
	Total de la 3ème partie.....	3.312.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Protection civile — Versement forfaitaire.....	398.000
	Total de la 7ème partie.....	398.000
	Total du titre III.....	16.957.000
	Total de la sous-section I.....	16.957.000
	Total de la section III.....	16.957.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Rémunérations principales....	1.112.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses.....	13.145.000
	Total de la 1ère partie.....	14.257.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale.....	3.565.000
	Total de la 3ème partie.....	3.565.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des transmissions nationales — Versement forfaitaire.....	428.000
	Total de la 7ème partie.....	428.000
	Total du titre III.....	18.250.000
	Total de la sous-section I.....	18.250.000
	Total de la section V.....	18.250.000
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale de la garde communale — Rémunérations principales.....	805.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	10.941.000
	Total de la 1ère partie.....	11.746.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale.....	2.937.000
	Total de la 3ème partie.....	2.937.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale de la garde communale — Versement forfaitaire.....	353.000
	Total de la 7ème partie.....	353.000
	Total du titre III.....	15.036.000
	Total de la sous-section I.....	15.036.000
	Total de la section VI.....	15.036.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.....	483.626.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	15.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	33.900.000
	Total de la 1ère partie.....	49.200.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	12.150.000
	Total de la 3ème partie.....	12.150.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	1.498.000
	Total de la 7ème partie.....	1.498.000
	Total du titre III.....	62.848.000
	Total de la sous-section I.....	62.848.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales.....	140.135.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses.....	723.200.000
	Total de la 1ère partie.....	863.335.000
	Total du titre III.....	863.335.000
	Total de la sous-section II.....	863.335.000
	Total de la section I.....	926.183.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.....	926.183.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA JUSTICE	
	SECTION I	
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	27.045.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	37.646.000
	Total de la 1ère partie.....	64.691.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	16.173.000
	Total de la 3ème partie.....	16.173.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la magistrature.....	99.849.000
	Total de la 6ème partie.....	99.849.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	1.941.000
	Total de la 7ème partie.....	1.941.000
	Total du titre III.....	182.654.000
	Total de la sous-section I.....	182.654.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales.....	499.543.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses.....	388.898.000
	Total de la 1ère partie.....	888.441.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale.....	222.110.000
	Total de la 3ème partie.....	222.110.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services judiciaires — Versement forfaitaire.....	26.653.000
	Total de la 7ème partie.....	26.653.000
	Total du titre III.....	1.137.204.000
	Total de la sous-section II.....	1.137.204.000
	Total de la section I.....	1.319.858.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Administration pénitentiaire — Rémunérations principales.....	983.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses.....	1.507.000
	Total de la 1ère partie.....	2.490.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale.....	622.000
	Total de la 3ème partie.....	622.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-23	Administration pénitentiaire — Versement forfaitaire.....	75.000
	Total de la 7ème partie.....	75.000
	Total du titre III.....	3.187.000
	Total de la sous-section I.....	3.187.000
	SOUS-SECTION II ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses.....	36.684.000
	Total de la 1ère partie.....	36.684.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale.....	9.171.000
	Total de la 3ème partie.....	9.171.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-32	Etablissements pénitentiaires — Versement forfaitaire.....	1.100.000
	Total de la 7ème partie.....	1.100.000
	Total du titre III.....	46.955.000
	Total de la sous-section II.....	46.955.000
	Total de la section II.....	50.142.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux.....	1.370.000.000
	MINISTERE DU COMMERCE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.985.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	24.102.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	372.000
	Total de la 1ère partie.....	28.459.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	7.022.000
	Total de la 3ème partie.....	7.022.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'office algérien de promotion du commerce extérieur (PROMEX). Total de la 6ème partie.....	700.000 700.000
	7ème Partie <i>Dépenses diversess</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	508.000
	Total de la 7ème partie.....	508.000
	Total du titre III.....	36.689.000
	Total de la sous-section I.....	36.689.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS DE WILAYA DE LA CONCURRENCE ET DES PRIX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Rémunérations principales	26.211.000
31-12	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Indemnités et allocations diverses.....	118.232.000
	Total de la 1ère partie.....	144.443.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Sécurité sociale.....	36.183.000
	Total de la 3ème partie.....	36.183.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Versement forfaitaire.....	4.110.000
	Total de la 7ème partie.....	4.110.000
	Total du titre III.....	184.736.000
	Total de la sous-section II.....	184.736.000
	SOUS-SECTION III INSPECTIONS REGIONALES DES ENQUETES ECONOMIQUES ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Rémunérations principales.....	4.088.000
31-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses.....	12.243.000
31-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de répression des fraudes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	2.175.000
	Total de la 1ère partie.....	18.506.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Sécurité sociale.....	3.987.000
	Total de la 3ème partie.....	3.987.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Versement forfaitaire.....	443.000
	Total de la 7ème partie.....	443.000
	Total du titre IV.....	22.936.000
	Total de la sous-section III.....	22.936.000
	Total de la section I.....	244.361.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce.....	244.361.000
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	15.300.000
	Total de la 1ère partie.....	15.300.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	3.825.000
	Total de la 3ème partie.....	3.825.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	459.000
	Total de la 7ème partie.....	459.000
	Total du titre III.....	19.584.000
	Total de la sous-section I.....	19.584.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	2.776.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	10.644.000
	Total de la 1ère partie.....	13.420.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.355.000
	Total de la 3ème partie.....	3.355.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	341.000
	Total de la 7ème partie.....	341.000
	Total du titre III.....	17.116.000
	Total de la sous-section II.....	17.116.000
	Total de la section I.....	36.700.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines.....	36.700.000
	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	1.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	6.960.000
	Total de la 1ère partie.....	8.560.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.170.000
	Total de la 3ème partie.....	2.170.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements de formation des cadres du culte.....	2.700.000
36-41	Administration centrale — Subventions au centre culturel islamique d'Alger.....	440.000
	Total de la 6ème partie.....	3.140.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	260.000
	Total de la 7ème partie.....	260.000
	Total du titre III.....	14.130.000
	Total de la sous-section I.....	14.130.000

ETAT ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	6.200.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	9.330.000
	Total de la 1ère partie.....	15.530.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.880.000
	Total de la 3ème partie.....	3.880.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	460.000
	Total de la 7ème partie.....	460.000
	Total du titre III.....	19.870.000
	Total de la sous-section II.....	19.870.000
	Total de la section I.....	34.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs.....	34.000.000
	MINISTERE DES MOUDJAHIDINE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	6.000.000
	Total de la 1ère partie.....	8.000.000
	Total du titre III.....	8.000.000
	Total de la sous-section I.....	8.000.000
	Total de la section I.....	8.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine.....	8.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	5.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	17.158.000
	Total de la 1ère partie.....	22.758.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	5.600.000
	Total de la 3ème partie.....	5.600.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	700.000
	Total de la 7ème partie.....	700.000
	Total du titre III.....	29.058.000
	Total de la sous-section I.....	29.058.000
	Total de la section I.....	29.058.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.....	29.058.000
	MINISTERE DES TRANSPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.602.500
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	10.857.500
	Total de la 1ère partie.....	14.460.000

ETAT ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	3.500.000
	Total de la 3ème partie.....	3.500.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (I.H.F.R).....	400.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (I.S.M).....	4.500.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (I.S.F.F).....	600.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transports terrestres (ENATT).....	1.000.000
	Total de la 6ème partie.....	6.500.000
	Total du titre III.....	24.460.000
	Total de la sous-section I.....	24.460.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunération principales.....	3.800.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	11.600.000
	Total de la 1ère partie.....	15.400.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	4.000.000
	Total de la 3ème partie.....	4.000.000
	Total du titre III.....	19.400.000
	Total de la sous-section II.....	19.400.000
	Total de la section I.....	43.860.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports.....	43.860.000
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.280.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	7.876.000
	Total de la 1ère partie.....	10.156.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.539.000
	Total de la 3ème partie.....	2.539.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure de sports et de jeunesse(INFS).....	21.500.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria.....	4.455.000
36-14	Subvention au centre national d'information de la jeunesse et des sports(CNIJS)...	1.089.000
36-21	Subventions aux centres d'information et d'animation de la jeunesse(CIAJ).....	7.000.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (OPOW).....	1.300.000
36-51	Subvention au centre national des organes et structures d'animation et d'organisation du sport (CNOSAOS).....	8.910.000
	Total de la 6ème partie.....	44.254.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	305.000
	Total de la 7ème partie.....	305.000
	Total du titre III.....	57.254.000
	Total de la sous-section I.....	57.254.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	13.900.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	392.000.000
	Total de la 1ère partie.....	405.900.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	101.475.000
	Total de la 3ème partie.....	101.475.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	12.177.000
	Total de la 7ème partie.....	12.177.000
	Total du titre III.....	519.552.000
	Total de la sous-section II.....	519.552.000
	Total de la section I.....	576.806.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports.....	576.806.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	7.000.000
	Total de la 1ère partie.....	7.000.000
	3ème Partie <i>Personnels — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	700.000
	Total de la 3ème partie.....	700.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (INRF).....	200.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN).....	500.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA).....	200.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA).....	3.000.000
36-34	Subventions aux centres de la formation et de la vulgarisation agricoles (CFVA).....	170.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA).....	200.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale.....	800.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV).....	630.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS).....	300.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID).....	200.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	200.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV).....	200.000
	Total de la 6ème partie.....	6.600.000
	Total du titre III	14.300.000
	Total de la sous section I.....	14.300.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	9.900.000
	Total de la 1ère partie.....	9.900.000
	Total du titre III	9.900.000
	Total de la sous section II.....	9.900.000
	Total de la section I.....	24.200.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural.....	24.200.000
	 MINISTERE DU TOURISME	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.292.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	8.523.000
	Total de la 1ère partie.....	10.815.00
	3ème Partie	
	<i>Personnels — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.704.000
	Total de la 3ème partie.....	2.704.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	320.000
	Total de la 7ème partie.....	320.000
	Total du titre III.....	13.839.000
	Total de la sous section I.....	13.839.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	3.010.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	9.927.000
	Total de la 1ère partie.....	12.937.000
	3ème Partie <i>Personnels — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.235.000
	Total de la 3ème partie.....	3.235.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	155.000
	Total de la 7ème partie.....	155.000
	Total du titre III.....	16.327.000
	Total de la sous-section II.....	16.327.000
	Total de la section I.....	30.166.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme.....	30.166.000
	 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.335.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	7.645.000
	Total de la 1ère partie.....	9.980.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnels — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.495.000
	Total de la 3ème partie.....	2.495.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	275.000
	Total de la 7ème partie.....	275.000
	Total du titre III.....	12.750.000
	Total de la sous-section I.....	12.750.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales.....	3.280.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses.....	4.800.000
	Total de la 1ère partie.....	8.080.000
	3ème Partie <i>Personnels — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale.....	2.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire.....	221.000
	Total de la 7ème partie.....	221.000
	Total du titre III.....	10.301.000
	Total de la sous-section I.....	10.301.000
	Total de la section I.....	23.051.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics.....	23.051.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunération principales.....	4.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	10.000.000
	Total de la 1ère partie.....	14.300.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	3.400.000
	Total de la 3ème partie.....	3.400.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (EFP).....	20.046.000
	Total de la 6ème partie.....	20.046.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	600.000
	Total de la 7ème partie.....	600.000
	Total du titre III.....	38.346.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hispitalo-universitaires.....	5.221.626.000
	Total de la 6ème partie.....	5.221.626.000
	Total du titre IV.....	5.221.626.000
	Total de la sous-section I.....	5.259.972.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	7.123.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	24.800.000
	Total de la 1ère partie.....	31.923.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	7.981.000
	Total de la 3ème partie.....	7.981.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	1.277.000
	Total de la 7ème partie.....	1.277.000
	Total du titre III.....	41.181.000
	Total de la sous-section II.....	41.181.000
	Total de la section I.....	5.301.153.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.....	5.301.153.000
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	25.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	69.907.000
	Total de la 1ère partie.....	94.907.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	28.726.000
	Total de la 3ème partie.....	28.726.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C).....	90.626.000
	Total de la 6ème partie.....	90.626.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	1.097.000
	Total de la 7ème partie.....	1.097.000
	Total du titre III.....	215.356.000
	Total de la sous-section I.....	215.356.000
	Total de la section I.....	215.356.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales.....	66.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses.....	297.000
	Total de la 1ère partie.....	363.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale.....	2.432.000
	Total de la 3ème partie.....	2.432.000
	Total du titre III.....	2.795.000
	Total de la sous-section I.....	2.795.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICE DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Directions régionales du trésor — Rémunérations principales.....	4.137.000
31-12	Directions régionales du trésor — Indemnités et allocations diverses.....	54.043.000
	Total de la 1ère partie.....	58.180.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Directions régionales du trésor — Sécurité sociale.....	39.545.000
	Total de la 3ème partie.....	39.545.000
	Total du titre III.....	97.725.000
	Total de la sous-section II.....	97.725.000
	Total de la section II.....	100.520.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des douanes — Rémunérations principales.....	7.446.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses.....	39.787.000
	Total de la 1ère partie.....	47.233.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale.....	65.433.000
	Total de la 3ème partie.....	65.433.000
	Total du titre III.....	112.666.000
	Total de la sous-section I.....	112.666.000
	Total de la section III.....	112.666.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale des impôts — Rémunérations principales.....	3.182.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses.....	13.161.000
	Total de la 1ère partie.....	16.343.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale.....	9.710.000
	Total de la 3ème partie.....	9.710.000
	Total du titre III.....	26.053.000
	Total de la sous-section I.....	26.053.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales.....	3.386.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses.....	170.465.000
	Total de la 1ère partie.....	173.851.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale.....	137.962.000
	Total de la 3ème partie.....	137.962.000
	Total du titre III.....	311.813.000
	Total de la sous-section II.....	311.813.000
	Total de la section IV.....	337.866.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales.....	591.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	1.569.000
	Total de la 1ère partie.....	2.160.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale.....	1.515.000
	Total de la 3ème partie.....	1.515.000
	Total du titre III.....	3.675.000
	Total de la sous-section I.....	3.675.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations principales.....	6.019.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses.....	5.265.000
	Total de la 1ère partie.....	11.284.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale.....	34.970.000
	Total de la 3ème partie.....	34.970.000
	Total du titre III.....	46.254.000
	Total de la sous-section II.....	46.254.000
	Total de la section V.....	49.929.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Direction générale du budget — Rémunérations principales.....	2.500.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses.....	2.000.000
	Total de la 1ère partie.....	4.500.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction général du budget — Sécurité sociale.....	3.000.000
	Total de la 3ème partie.....	3.000.000
	Total du titre III.....	7.500.000
	Total de la sous-section I.....	7.500.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés du budget — Rémunérations principales.....	3.000.000
31-12	Service déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses.....	8.000.000
	Total de la 1ère partie.....	11.000.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale.....	8.500.000
	Total de la 3ème partie.....	8.500.000
	Total du titre III.....	19.500.000
	Total de la sous-section II.....	19.500.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET- EQUIPEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Services déconcentrés du budget-équipement — Rémunérations principales....	4.000.000
31-22	Services déconcentrés du budget-équipement — Indemnités et allocations diverses.....	16.000.000
	Total de la 1ère partie.....	20.000.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Services déconcentrés du budget-équipement — Sécurité sociale.....	14.388.000
	Total de la 3ème partie.....	14.388.000
	Total du titre III.....	34.288.000
	Total de la sous-section III.....	34.288.000
	Total de la section IV.....	61.388.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Inspection générale des finances — Rémunérations principales.....	2.800.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses.....	6.120.000
	Total de la 1ère partie.....	8.920.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale.....	4.355.000
	Total de la 3ème partie.....	4.355.000
	Total du titre III.....	13.275.000
	Total de la sous-section I.....	13.275.000
	Total de la section VII.....	13.275.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances.....	891.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.058.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	4.990.000
	Total de la 1ère partie.....	8.048.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.032.000
	Total de la 3ème partie.....	2.032.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale.....	23.709.000
36-02	subvention à la bibliothèque nationale d'Algérie (BNA).....	141.200
36-03	Subvention à l'institut national des arts dramatiques (INAD).....	7.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des beaux arts.....	19.514.000
36-06	Subvention au palais de la culture.....	118.000
36-07	Subvention à l'Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (ANAPSMH).....	93.500
36-08	Subvention à l'office du parc national de l'Ahagar (OPNA).....	121.760
36-09	Subvention à l'office du parc national du Tassili (OPNT).....	121.760
36-10	Subventions aux musées nationaux.....	840.700
36-14	Subvention à l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab.....	600.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du palais des Raïs.....	110.000
	Total de la 6ème partie.....	52.369.920

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	345.725
	Total de la 7ème partie.....	345.725
	Total du titre III.....	62.795.645
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistorique, anthropologique et historique (C.N.R.P.A.H).....	15.000.000
	Total de la 4ème partie.....	15.000.000
	Total du titre IV.....	15.000.000
	Total de la sous-section I.....	77.795.645
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	2.870.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	7.975.000
	Total de la 1ère partie.....	10.845.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	2.521.355
	Total de la 3ème partie.....	2.521.355
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	434.000
	Total de la 7ème partie.....	434.000
	Total du titre III.....	13.800.355
	Total de la sous-section II.....	13.800.335
	Total de la section I.....	91.596.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la communication et de la culture.....	91.596.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.732.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	5.068.000
	Total de la 1ère partie.....	7.800.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	1.964.000
	Total de la 3ème partie.....	1.964.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	235.000
	Total de la 7ème partie.....	235.000
	Total du titre III.....	9.999.000
	Total de la sous-section I.....	9.999.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales.....	2.192.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses...	2.164.000
	Total de la 1ère partie.....	4.356.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale.....	1.452.000
	Total de la 3ème partie.....	1.452.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire.....	120.000
	Total de la 7ème partie.....	120.000
	Total du titre III.....	5.928.000
	Total de la sous-section II.....	5.928.000
	Total de la section I.....	15.927.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau.....	15.927.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	7.442.000
	Total de la 1ère partie.....	10.142.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.535.000
	Total de la 3ème partie.....	2.535.000
	Total du titre III.....	12.677.000
	Total de la sous-section I.....	12.677.000
	Total de la section I.....	12.677.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat.....	12.677.000
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.497.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	18.470.000
	Total de la 1ère partie.....	20.967.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	4.706.000
	Total de la 3ème partie.....	4.706.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (INFPE).....	1.016.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (INRE).....	1.429.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.....	5.768.000
36-53	Subventions aux centres d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (CAMEMD).....	598.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP).....	839.000
	Total de la 6ème partie.....	9.650.000
	Total du titre III.....	35.323.000
	Total de la sous-section I.....	35.323.000
	 SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	217.684.000
	Total de la 1ère partie.....	217.684.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	55.240.000
	Total de la 3ème partie.....	55.240.000
	Total du titre III.....	272.924.000
	Total de la sous-section II.....	272.924.000
	 SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses.....	9.192.391.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses.....	2.808.641.000
	Total de la 1ère partie.....	12.001.032.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale.....	1.927.191.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale.....	763.530.000
	Total de la 3ème partie.....	2.690.721.000
	Total du titre III.....	14.691.753.000
	Total de la sous-section III.....	14.691.753.000
	Total de la section I.....	15.000.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale...	15.000.000.000
	 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations d'activité.....	4.278.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	14.544.000
	Total de la 1ère partie.....	18.822.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	4.099.000
	Total de la 3ème partie.....	4.099.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-05	Subventions aux universités.....	3.965.590.000
36-06	Subventions aux centres universitaires.....	385.048.000
36-07	Subventions aux instituts nationaux d'enseignement supérieur.....	32.064.000
36-08	Subventions aux instituts et grandes écoles.....	154.951.000
36-09	Subventions aux écoles normales supérieures.....	95.807.000
	Total de la 6ème partie.....	4.633.460.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	565.000
	Total de la 7ème partie.....	565.000
	Total du titre III.....	4.656.946.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement.....	3.076.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides.....	5.434.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe.....	5.096.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle.....	11.925.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique.....	6.869.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées.....	29.950.000
44-11	Centre national des techniques spatiales.....	12.538.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique.....	12.582.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables.....	20.140.000
44-14	Centre de recherche de soudage et de contrôle.....	6.369.000
44-15	Station d'expérimentation des équipements solaires en milieu saharien d'Adrar.....	9.921.000
	Total de la 4ème partie.....	123.900.000
	Total du titre IV.....	123.900.000
	Total de la sous-section I.....	4.780.846.000
	Total de la section I.....	4.780.846.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	4.780.846.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	4.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	14.000.000
	Total de la 1ère partie.....	18.700.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	4.650.000
	Total de la 3ème partie.....	4.650.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran (I.T.O).....	18.100.000
	Total de la 6ème partie.....	18.100.000
	Total du titre III.....	41.450.000
	Total de la sous-section I.....	41.450.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	4.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	10.880.000
	Total de la 1ère partie.....	14.880.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	3.670.000
	Total de la 3ème partie.....	3.670.000
	Total du titre III.....	18.550.000
	Total de la sous-section II.....	18.550.000
	Total de la section I.....	60.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.....	60.000.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	4.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	14.000.000
	Total de la 1ère partie.....	18.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	4.400.000
	Total de la 3ème partie.....	4.400.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation professionnelle (I.N.F.P.).....	5.953.000
36-02	Subventions aux instituts de formation professionnelle (I.F.P.)	11.907.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.).....	704.992.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP).....	133.954.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation professionnelle.....	1.290.000
	Total de la 6ème partie.....	880.496.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	540.000
	Total de la 7ème partie.....	540.000
	Total du titre III.....	881.036.000
	Total de la sous-section I.....	881.036.000
	 SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	3.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	45.000.000
	Total de la 1ère partie.....	48.000.000
	 3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	12.000.000
	Total de la 3ème partie.....	12.000.000
	 7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	1.440.000
	Total de la 7ème partie.....	1.440.000
	Total du titre III.....	61.440.000
	Total de la sous-section II.....	61.440.000
	Total de la section I.....	942.476.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.....	942.476.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.934.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	8.263.000
	Total de la 1ère partie.....	11.197.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.800.000
	Total de la 3ème partie.....	2.800.000
	Total du titre III.....	13.997.000
	Total de la sous-section I.....	13.997.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales.....	2.189.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses.....	7.824.000
	Total de la 1ère partie.....	10.013.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale..	2.503.000
	Total de la 3ème partie.....	2.503.000
	Total du titre III.....	12.516.000
	Total de la sous-section II.....	12.516.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rémunérations principales.....	2.189.000
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses.....	7.824.000
	Total de la 1ère partie.....	10.013.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale.....	2.503.000
	Total de la 3ème partie.....	2.503.000
	Total du titre III.....	12.516.000
	Total de la sous-section III.....	12.516.000
	Total de la section I.....	39.029.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.....	39.029.000
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	9.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	3.820.000
	Total de la 1ère partie.....	13.120.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	3.200.000
	Total de la 3ème partie.....	3.200.000
	Total du titre III.....	16.320.000
	Total de la sous-section I.....	16.320.000
	Total de la section I.....	16.320.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie.....	16.320.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	8.369.000
	Total de la 1ère partie.....	8.369.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.092.000
	Total de la 3ème partie.....	2.092.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	251.000
	Total de la 7ème partie.....	251.000
	Total du titre III.....	10.712.000
	Total de la sous-section I.....	10.712.000
	Total de la section I.....	10.712.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales.....	558.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses.....	1.983.000
	Total de la 1ère partie.....	2.541.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale..	635.000
	Total de la 3ème partie.....	635.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire.....	76.000
	Total de la 7ème partie.....	76.000
	Total du titre III.....	3.252.000
	Total de la sous-section I.....	3.252.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses.....	32.109.000
	Total de la 1ère partie.....	32.109.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale....	8.027.000
	Total de la 3ème partie.....	8.027.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire.....	963.000
	Total de la 7ème partie.....	963.000
	Total du titre III.....	41.099.000
	Total de la sous-section II.....	41.099.000
	Total de la section II.....	44.351.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité sociale.....	55.063.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.309.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	10.438.000
	Total de la 1ère partie.....	13.747.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	3.437.000
	Total de la 3ème partie.....	3.437.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au centre d'accueil pour les femmes victimes de violence et en situation de détresse.....	80.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti.....	1.688.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem....	581.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine.....	2.991.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	198.730.000
36-07	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (ANEM).....	2.000.000
	Total de la 6ème partie.....	206.070.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	500.000
	Total de la 7ème partie.....	500.000
	Total du titre III.....	223.754.000
	Total de la sous-section I.....	223.754.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	3.100.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	31.970.000
	Total de la 1ère partie.....	35.070.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	8.768.000
	Total de la 3ème partie.....	8.768.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	1.277.000
	Total de la 7ème partie.....	1.277.000
	Total du titre III.....	45.115.000
	Total de la sous-section II.....	45.115.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales.....	13.775.000
31-12	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses.....	14.058.000
	Total de la 1ère partie.....	27.833.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale.....	6.954.000
	Total de la 3ème partie.....	6.954.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'emploi — Versement forfaitaire.....	944.000
	Total de la 7ème partie.....	944.000
	Total du titre III.....	35.731.000
	Total de la sous-section III.....	35.731.000
	Total de la section I.....	304.600.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale.....	304.600.000

TABLEAU ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	2.400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	6.800.000
	Total de la 1ère partie.....	9.200.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.400.000
	Total de la 3ème partie.....	2.400.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	400.000
	Total de la 7ème partie.....	400.000
	Total du titre III.....	12.000.000
	Total de la sous-section I.....	12.000.000
	Total de la section I.....	12.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement.....	12.000.000
	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP).....	2.810.000
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture (I.T.P.A)..	990.000
	Total de la 6ème partie.....	3.800.000
	Total du titre III.....	3.800.000
	Total de la sous-section I.....	3.800.000
	Total de la section I.....	3.800.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques.....	3.800.000

Décret présidentiel n° 03-128 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 03-03 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2003, un crédit de cinquante deux millions de dinars (52.000.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 2. — Il est ouvert sur 2003, un crédit de cinquante deux millions de dinars (52.000.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et au chapitre n° 37-21 "Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Décret présidentiel n° 03-129 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des relations avec le Parlement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 03-31 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre des relations avec le Parlement ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2003, un crédit de dix millions de dinars (10.000.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 2. — Il est ouvert sur 2003, un crédit de dix millions de dinars (10.000.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère des relations avec le Parlement et au chapitre n° 34-90 "Administration centrale — Parc automobile".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Décret exécutif n° 03-130 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur rapport du ministre des finances;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003;

Vu le décret exécutif n° 03-14 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003, portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de la jeunesse et des sports ;

Décète :

Article. 1er. — Il est annulé sur 2003, un crédit de trois cent millions de dinars (300.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports, et au chapitre n° 43-02 : "contribution aux associations sportives".

Art. 2. — Il est ouvert sur 2003, un crédit de trois cent millions de dinars (300.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports, et au chapitre n° 37-25 "Frais de préparation et d'organisation des 10ème jeux sportifs Arabes pour 2003".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003.

Ali BENFLIS.



Décret exécutif n° 03-131 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 modifiant le décret exécutif n° 92-50 du 12 février 1992 portant institution d'une indemnité de sujétion spéciale au profit de certains personnels relevant du ministère des universités.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 02-205 du 22 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 4 juin 2002 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989, modifié et complété, portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'enseignement et de la formation supérieurs ;

Vu le décret exécutif n° 89-225 du 5 décembre 1989 portant statut particulier des corps des ouvriers professionnels, des conducteurs automobiles et des appariteurs ;

Vu le décret exécutif n° 92-50 du 12 février 1992, portant institution d'une indemnité de sujétion spéciale au profit de certains personnels relevant du ministère des universités ;

Décrète :

Article 1er. — L'article 1er du décret exécutif n° 92-50 du 12 février 1992, susvisé, est modifié comme suit :

"Article 1er. — Il est institué une indemnité de sujétion spéciale d'un montant mensuel de deux mille cent dinars (2.100 DA) au profit des personnels de la filière des œuvres universitaires régis par le décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989, susvisé et des personnels régis par le décret exécutif n° 89-225 du 5 décembre 1989, susvisé".

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003.

Ali BENFLIS.



Décret exécutif n° 03-132 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 instituant un régime indemnitaire au profit des travailleurs de la filière des bibliothèques universitaire régis par les dispositions du décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989 portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'enseignement et de la formation supérieurs.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 02-205 du 22 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 4 juin 2002 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989, modifié et complété, portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'enseignement et de la formation supérieurs ;

Décrète :

Article 1er. — Il est institué un régime indemnitaire au profit des travailleurs de la filière des bibliothèques universitaires régis par les dispositions du décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989, modifié et complété, susvisé.

Art. 2. — Le régime indemnitaire prévu à l'article 1er ci-dessus, comporte :

— une indemnité de sujétion spéciale mensuelle dont le montant est fixé à 25% du salaire de base du grade,

— une indemnité mensuelle de valorisation du patrimoine documentaire servie par référence au salaire de base du grade selon les taux ci-après :

GRADES	TAUX
Conservateur en chef des bibliothèques universitaires	15 %
Conservateur des bibliothèques universitaires	
Attaché des bibliothèques universitaires	10 %
Assistant des bibliothèques universitaires	
Agent technique des bibliothèques universitaires	5 %
Aide technique des bibliothèques universitaires	

Art. 3. — Il est institué, en outre, au profit des travailleurs de la filière des bibliothèques universitaires régis par les dispositions du décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989, susvisé, une indemnité mensuelle d'amélioration des performances calculée au taux maximum de 10% de la rémunération principale du grade.

Art. 4. — Les indemnités prévues au titre du présent décret sont exclusives de toutes autres indemnités et primes de même nature, notamment l'indemnité de nuisance forfaitaire de service permanent et la prime de rendement.

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003.

Ali BENFLIS.



Décret exécutif n° 03-133 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997 portant création de l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 85-05 du 16 février 1985, modifiée et complétée, relative à la protection et à la promotion de la santé ;

Vu le décret présidentiel n° 99-240 du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 02-205 du 22 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 4 juin 2002 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-226 du 25 juillet 1990, modifié et complété, fixant les droits et obligations des travailleurs exerçant des fonctions supérieures de l'Etat ;

Vu le décret exécutif n° 90-227 du 25 juillet 1990, modifié et complété fixant la liste des fonctions supérieures de l'Etat au titre de l'administration, des institutions et organismes publics ;

Vu le décret exécutif n° 90-228 du 25 juillet 1990, modifié et complété fixant le mode de rémunération applicable aux travailleurs exerçant des fonctions supérieures de l'Etat ;

Vu le décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997, modifié et complété portant création de l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie ;

Décrète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997, modifié et complété, susvisé.

Art. 2. — *L'article 4* (alinéa 2) du décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997 susvisé, est modifié et complété comme suit :

“Art. 4. —

A ce titre il est chargé :

— d'assurer la coordination et le suivi des activités engagées sur le terrain en se basant sur les rapports périodiques et réguliers assortis des statistiques et des analyses relatives au domaine de la lutte contre la drogue que lui adressent les institutions concernées”.

(Le reste sans changement).”.

Art. 3. — *L'article 7* (alinéa 2) du décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

“Art. 7. — L'office est doté d'une administration composée des structures suivantes :

- une direction d'études, d'analyse et d'évaluation ;
- une direction de la prévention et de la communication ;
- une direction de la coopération internationale ;
- une sous-direction de l'administration générale, rattachée au secrétaire général de l'office.

Chacune de ces directions comprend deux (2) sous-directions.

L'organisation et le fonctionnement de ces structures seront définis par arrêté de l'autorité de tutelle ”.

Art. 4. — Le décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997, susvisé, est complété par un article 7 bis rédigé comme suit :

“Art. 7 bis. — Les personnels de l’office bénéficient du même régime indemnitaire en vigueur au sein des services du Chef du Gouvernement”.

Art. 5. — *L’article 8* (alinéa dernier) du décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997, susvisé, est modifié et complété ainsi qu’il suit :

“Art. 8. —

L’Office peut faire appel, en tant que de besoin, aux services d’experts compétents en la matière, en vue de l’aider dans ses travaux. Leurs honoraires sont fixés conformément à la réglementation en vigueur”.

Art. 6. — Le décret exécutif n° 97-212 du 4 Safar 1418 correspondant au 9 juin 1997, susvisé, est complété par deux articles 14 bis et 14 bis 1, rédigés ainsi qu’il suit :

“Art. 14 bis. — Le directeur général est assisté dans l’exercice de sa mission d’un secrétaire général”.

“Art. 14 bis 1. — Les fonctions de secrétaire général, de directeur et de sous-directeur sont des fonctions supérieures de l’Etat.

Elles sont classées et rémunérées respectivement par référence à celles de directeur d’études, de directeur et de sous-directeur auprès des services du Chef du Gouvernement”.

Art. 7. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003.

Ali BENFLIS.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 22 février 2003 relatif aux modalités d’application de la marge de préférence pour les produits d’origine algérienne pour l’attribution des marchés publics.

Le ministre des finances,

Le ministre du commerce,

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 02-250 du 13 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002 portant réglementation des marchés publics, notamment son article 19 ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application de l’article 19 du décret présidentiel n° 02-250 du 23 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités d’octroi de la marge de préférence aux produits d’origine algérienne.

Art. 2. — La marge de préférence visée à l’article 1er ci-dessus est accordée suivant les modalités ci-après :

1. — Pour les marchés de fournitures : la marge de préférence de 15 % est accordée aux produits d’origine algérienne (biens manufacturés localement) sur présentation d’un certificat d’origine algérienne par les soumissionnaires concernés.

Le certificat d’origine algérienne susvisé est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d’industrie concernée.

2. — Pour les marchés de travaux, de services et d’études :

La marge de préférence de 15 % est accordée aux entreprises ou bureaux d’études de droit algérien, ainsi qu’aux groupements mixtes à concurrence de la part que détient l’entreprise algérienne dans le groupement.

Art. 3. — L’octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordée au stade de l’évaluation des offres, elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement conformément aux critères de choix affichés dans le cahier des charges de l’appel d’offres.

Les prix des offres financières, tous droits et taxes compris, des soumissionnaires étrangers sont majorés de 15 %, dans le cas d’un groupement mixte, le pourcentage ci-dessus, est minoré à concurrence de la part que détient l’entreprise algérienne dans le groupement.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 22 février 2003.

Le ministre des finances,

Mohamed TERBECHE

Le ministre du commerce

Nouredine BOUKROUH

MINISTERE DES TRANSPORTS

Arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 4 janvier 2003 fixant la liste des aérodromes mixtes d'Etat.

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre des transports ;

Vu le décret présidentiel n° 94-46 du 24 Chaâbane 1414 correspondant au 5 février 1994 portant délégation de signature au Chef d'Etat major de l'Armée nationale populaire ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-165 du 29 août 1989 fixant les attributions du ministre des transports ;

Vu le décret exécutif n° 01-287 du 6 Rajab 1422 correspondant au 24 septembre 2001 fixant les conditions d'utilisation et d'administration des aérodromes mixtes d'Etat ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 18 du décret exécutif n° 01-287 du 6 Rajab 1422 correspondant au 24 septembre 2001, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des aérodromes mixtes d'Etat.

Art. 2. — La liste des aérodromes mixtes d'Etat ainsi que leurs utilisateurs tant principal que secondaire sont fixés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 4 janvier 2003.

Pour le ministre
de la défense nationale
et par délégation

Le ministre
des transports

*Le chef d'état-major
de l'armée nationale populaire*

Abdelmalek SELLAL

Le général de corps d'Armée
Mohamed LAMARI.

ANNEXE

AÉRODROMES	UTILISATEUR PRINCIPAL	UTILISATEUR SECONDAIRE
Béchar/Boudeghane Ben Ali Lotfi	Aviation militaire	Aviation civile
Biskra/ Mohamed Khider	Aviation militaire	Aviation civile
Bou-Saada/Aïn Eddis	Aviation civile	Aviation militaire
Chlef	Aviation militaire	Aviation civile
Ouargla/Aïn Beida	Aviation militaire	Aviation civile
Sétif 8 mai 1945	Aviation militaire	Aviation civile
Tamenghasset/ Aguenar	Aviation civile	Aviation militaire
Tindouf	Aviation militaire	Aviation civile

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 3 février 2003 portant organisation interne du centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG).

Le ministre de l'agriculture et du développement rural,

Vu le décret n° 88-04 du 5 janvier 1988 portant création du centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG), notamment son article 20 ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-12 du 1er janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 88-04 du 5 janvier 1988, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation interne du centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG) dénommé ci-après "le centre".

Art. 2. — Sous l'autorité du directeur général auquel est rattaché l'inspecteur général, l'organisation interne du centre comprend les structures suivantes :

- 1 — le département de l'administration des moyens et de la commercialisation ;
- 2 — le département des finances et de la comptabilité ;
- 3 — le département de la formation, de la vulgarisation et des études des projets ;
- 4 — le département des activités de l'insémination artificielle et du contrôle ;
- 5 — le département de la production de semence d'embryons et de l'amélioration génétique ;
- 6 — les antennes régionales.

Art. 3. — Le département de l'administration des moyens et de la commercialisation est chargé :

- de la gestion du personnel ;
- de la gestion des moyens généraux ;
- de l'élaboration du budget de fonctionnement et d'équipement du centre ;
- de la gestion commerciale des produits et marchandises ;
- de la coordination des opérations commerciales avec les antennes régionales.

Il comprend quatre (4) services :

- 1 — le service du personnel ;
- 2 — le service des moyens généraux ;
- 3 — le service du budget ;
- 4 — le service de la commercialisation.

Art. 4. — Le département des finances et de la comptabilité est chargé :

- d'arrêter les plans de financement du siège, des unités de production et des projets ;
- de la tenue des comptes du siège, des unités de production et des projets.

Il comprend deux (2) services :

- 1 — le service des finances ;
- 2 — le service de la comptabilité.

Art. 5. — Le département de la formation, de la vulgarisation et des études des projets est chargé :

- d'initier les projets de développement en relation avec les départements techniques concernés ;
- de préparer et de mettre en œuvre les programmes annuels et pluriannuels d'investissement ;
- de préparer les programmes de formation, de perfectionnement et de recherche ;
- de mettre en œuvre et d'élargir les capacités de vulgarisation en matière de promotion des élevages bovin, ovin, caprin, équin, camelin et des petits élevages.

Il comprend deux (2) services :

- 1 — le service des études des projets ;
- 2 — le service de la formation, de la vulgarisation et de recherche.

Art. 6. — Le département des activités d'insémination artificielle et du contrôle est chargé :

- d'élaborer les programmes d'activités d'insémination artificielle et d'assurer leur mise en œuvre ;
- de suivre et de contrôler les activités de l'insémination artificielle sur le territoire national ;
- de contrôler les circuits d'insémination artificielle ;
- d'organiser les concours et manifestations techniques et scientifiques ;
- de suivre les activités des antennes d'insémination artificielle et contrôler périodiquement la semence distribuée.

Il comprend deux (2) services :

- 1 — le service de l'insémination artificielle bovine ;
- 2 — le service de l'insémination artificielle ovine, caprine, équine, cameline et des petits élevages.

Art. 7. — Le département de la production de semence d'embryons et de l'amélioration génétique est chargé :

- de diriger techniquement les activités de production de semence d'embryons ainsi que celle de l'amélioration génétique ;
- de veiller au contrôle des protocoles techniques de production de semences congelées, de la récolte au conditionnement et au stockage ;
- du suivi de la production des fourrages et grains destinés à l'alimentation des géniteurs d'insémination ;
- de suivre les itinéraires techniques les plus adéquats pour la production de fourrage vert et sec ainsi que l'application de la rotation culturale ;
- de la sélection des géniteurs, de la conservation et de l'amélioration génétique des espèces animales.

Il comprend quatre (4) services :

- 1 — le service de la production des semences ;
- 2 — le service de la production des embryons ;
- 3 — le service de l'amélioration génétique ;
- 4 — le service de l'exploitation agricole.

Art. 8. — Les antennes régionales sont chargées :

- de l'approvisionnement des inséminateurs en matériels et produits spécifiques à leur activité ;
- du suivi et du contrôle des circuits d'insémination artificielle au niveau des régions ;

— de la formation des futurs inséminateurs et du recyclage de ceux opérationnels en collaboration avec le département des activités d'insémination artificielle et du contrôle et le département de la formation, de la vulgarisation et des études des projets ;

— de la présélection des taurillons issus d'accouplements dirigés au niveau des éleveurs.

La création des antennes régionales fera l'objet d'un arrêté qui en fixera l'organisation et le fonctionnement.

Le nombre de ces antennes sera fixé en fonction du développement des activités de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique au niveau de chaque région.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 3 février 2003.

Saïd BARKAT.

**MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

**Arrêté interministériel du 14 Dhou El Hidja 1423
correspondant au 15 février 2003 fixant les
effectifs et les modalités d'attribution de
l'indemnité de risque et de l'indemnité forfaitaire
de tournée au profit des inspecteurs du travail.**

Le Chef du Gouvernement,

Le ministre des finances,

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret présidentiel n° 02-205 du 22 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 4 juin 2002 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-209 du 14 juillet 1990 portant organisation et fonctionnement de l'inspection générale du travail ;

Vu le décret exécutif n° 91-44 du 16 février 1991 portant statut particulier applicable aux inspecteurs du travail ;

Vu le décret exécutif n° 02-386 du 19 Ramadhan 1423 correspondant au 24 novembre 2002 portant institution d'une indemnité de risque et d'une indemnité forfaitaire de tournée au profit des personnels relevant du corps des inspecteurs du travail ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 02-386 du 19 Ramadhan 1423 correspondant au 24 novembre 2002, susvisé, les effectifs concernés par l'indemnité de risque et l'indemnité forfaitaire de tournée sont fixés comme suit :

1. — Au titre des structures centrales de l'inspection générale du travail : 8 agents relevant des grades suivants :

— inspecteur du travail : 1 ;

— inspecteur principal du travail : 2 ;

— inspecteur central du travail : 5.

2. — Au titre des structures déconcentrées : 911 agents relevant des grades suivants :

— contrôleur du travail et des affaires sociales : 1 ;

— inspecteur du travail : 500 ;

— inspecteur principal du travail : 306 ;

— inspecteur central du travail : 59 ;

— inspecteur divisionnaire du travail : 45.

Art. 2. — Les effectifs des personnels bénéficiaires des indemnités précitées et régis par le décret exécutif n° 91-44 du 16 février 1991 susvisé, sont fixés pour chaque inspection régionale du travail par décision de l'inspecteur général du travail dans la limite des effectifs prévus à l'article 1er ci-dessus ;

Ces indemnités sont servies mensuellement pour les missions effectives exercées par les inspecteurs du travail dans le cadre de leurs attributions en matière d'inspection et de contrôle.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 15 février 2003.

Le ministre
des finances

Mohamed TERBECHE

Le ministre du travail
et de la sécurité sociale

Tayeb LOUH

Pour le Chef du Gouvernement
et par délégation,

Le directeur général de la fonction publique,

Djamel KHARCHI.